

COMMUNIQUE DE PRESSE

La France est un Etat de droit : Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah (PCF)

Ce 24 octobre, Georges Ibrahim Abdallah aura passé 35 ans derrière les barreaux dont 19 ans au-delà de sa peine incompressible et ce, au mépris de tout principe de justice d'un Etat de droit.

Dirigeant du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), Georges Ibrahim Abdallah, aujourd'hui âgé de 62 ans, a été arrêté en 1984 en France et condamné une première fois en juillet 1986 pour "faux et usage de faux" puis, en 1987, pour complicité d'assassinat.

Il est libérable depuis 1999 mais toutes les demandes de remise en liberté ont été rejetées ou cassées en seconde instance après que des pressions politiques soient exercées pour le maintenir en détention au motif qu'il n'a pas "exprimé de regrets" pour les faits imputés.

La peine de prison effectuée par Georges Ibrahim Abdallah équivaut à plus du double d'une peine de sûreté de 15 ans.

Son maintien en détention obéit à l'évidence à des motifs politiques. Les autorités israéliennes et étasuniennes sont chaque fois intervenues pour l'exiger des gouvernements français successifs transformant la justice française en instrument de vengeance, contraire à tout principe de droit dans notre pays.

Georges Ibrahim Abdallah est, à ce jour, le plus ancien prisonnier politique d'Europe et il est incarcéré en France, à la prison de Lannemezan.

A la veille de la manifestation du 20 octobre devant la prison de Lannemezan et de la semaine de mobilisation du Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah, le Parti communiste français (PCF) exige une nouvelle fois sa libération immédiate en respect et application des règles de droit et de la défense de la justice française.

Parti communiste français,

Paris, le 14 octobre 2018.